



Déclaration des Gardes Nature D'Hyères 2024

Le 10^{ème} Congrès Mondial des Gardes Nature (CMGN) [de l'International Rangers Federation](#) (IRF), organisé par l'IRF en collaboration avec [Gardes Natures de France](#) (GNF) à Hyères du 7 au 11 octobre 2024, a accueilli 450 Gardes Nature et sympathisants de 88 pays (Le pourcentage de femmes (49%) et le pourcentage de personnes autochtones et de communautés locales (15%). Le CMGN s'achève à un moment critique pour notre planète, confrontée au déclin de la biodiversité, à l'accélération du changement climatique et à l'augmentation du risque de zoonose. Les gardes nature, en tant que professionnel de la santé planétaire¹, sont conscients du rôle vital qu'ils ont à jouer dans la gestion de ces crises. Ils s'engagent à travailler avec leurs partenaires pour atteindre les cibles et objectifs communs internationaux et pour permettre la transition pour une économie verte. Cependant, l'attente de ces cibles reste très incertaine sans une véritable force de travail de Gardes Nature professionnelle, efficace, responsable et inclusive. Afin d'assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces cibles, nous, les représentants de la profession de Gardes Nature et les participants au 10^{ème} CMGN adoptons la Déclaration des Gardes Nature d'Hyères 2024 comme suit ;

SOULIGNANT les progrès réalisés par l'International Rangers Federation (IRF) depuis le 9^{ème} Congrès Mondial des Gardes Nature, en collaboration avec des partenaires tels que l'Universal Ranger Support Alliance (URSA) et bien d'autres, pour mettre en œuvre la [déclaration de Chitwan](#) en sensibilisant, en élaborant des normes mondiales et en défendant les besoins des Gardes Nature sur la scène internationale.

RAPPELANT les déclarations et résolutions adoptées lors des congrès et forums régionaux, notamment la Déclaration de Guwahati (2023), le Forum des Gardes Nature d'Océanie (2023), le Congrès des Gardes Nature d'Amérique latine (2024), le Congrès des Gardes Nature d'Afrique (2022) et le Congrès des Gardes Nature d'Europe (2023).

RECONNAISSANT que les Gardes Nature² sont les premiers intendants de la nature et du patrimoine culturel, sauvegardant ces ressources pour les générations futures, et reconnaissant qu'il est essentiel de soutenir leur travail

¹https://www.researchgate.net/publication/372381236_Essential_planetary_health_workers_Positioning_rangers_within_global_policy

² <https://www.internationalrangers.org/resource/code-of-conduct-english>

inestimable pour protéger les trésors écologiques et culturels de notre planète, qui contribuent de manière vitale à la santé de la planète.

RECONNAISSANT que les Gardes Nature constituent un groupe diversifié d'individus confronté à des besoins divers et des obstacles pour leur engagement total, nous reconnaissons donc la nécessité d'adapter le soutien aux Gardes Nature pour répondre à leurs besoins en tant qu'individus et en tant que groupe.

CONSTATANT que malgré leur rôle essentiel, la majorité des Gardes Nature n'ont pas accès à l'équipement de base, à la formation, aux garanties nécessaires et ne sont pas en nombre adéquat pour accomplir leurs tâches efficacement et en toute sécurité. La profession ne reçoit souvent pas la reconnaissance qu'elle mérite.

APPEL Nous, les représentants de la profession de Garde Nature et les participants au 10^{ème} Congrès mondial des Gardes Nature, appelons les gouvernements, les employeurs de Gardes Nature, les associations de Gardes Nature, les ONG de conservation, les donateurs et les autres parties prenantes à entreprendre les actions suivantes ;

RECONNAISSANCE DU RÔLE :

Malgré leur rôle essentiel, les Gardes Nature ne reçoivent pas la reconnaissance qu'ils méritent, et il est urgent de :

1. Défendre la reconnaissance des professions de garde nature.
2. Reconnaître et promouvoir le rôle crucial des gardes nature dans la protection et la fourniture de services écosystémiques essentiels au bien-être humain et à la qualité de vie.
3. Respecter, protéger et garantir les droits des gardes conformément aux normes et standards internationaux des droits de l'homme.
4. Reconnaître les gardes comme l'un des premiers intervenants en cas d'urgence menaçant la vie humaine, la faune ou les biens dans et autour des Aires Protégées et Conservées (APC), et s'assurer qu'ils sont dotés des connaissances, compétences, capacités et outils nécessaires pour accomplir ces tâches de manière efficace et sécuritaire.
5. Reconnaître le rôle des gardes dans la prévention et la surveillance des maladies zoonotiques dans les APC.
6. Reconnaître le dévouement des gardes et de leurs familles dans leur engagement à protéger notre planète.
7. Plaider pour une reconnaissance accrue du rôle des gardes dans la protection et la conservation des zones terrestres, des eaux intérieures, des zones côtières et marines.

CONDITIONS

Tout en prenant acte des conclusions du rapport sur l'état de la profession³ de Garde Nature et en reconnaissant que les Gardes Nature travaillent souvent de longues heures dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, il est essentiel de :

1. Garantir la sécurité et la santé au travail des Gardes Nature en mettant en œuvre les [normes mondiales en matière d'emploi et de bien-être](#).
2. Plaider en faveur de l'amélioration des conditions de travail des Gardes Nature par la mise en œuvre et le suivi des recommandations du rapport sur l'état de la profession de Gardes Nature.
3. Mettre en place et promouvoir une plateforme mondiale dans le cadre de l'IRF pour signaler les décès de Gardes Nature dans l'exercice de leurs fonctions.
4. Reconnaître les limites financières de certains pays et encourager la communauté de la conservation à travailler à l'obtention d'une forme d'assurance adéquate et appropriée pour les Gardes Nature.

COMPÉTENCES

Étant donné que de nombreux rangers à travers le monde manquent des compétences, de l'équipement et de la formation nécessaires pour accomplir leurs missions efficacement⁴, et compte tenu de la nécessité urgente d'augmenter considérablement à la fois le nombre et l'efficacité des aires protégées et conservées dans le monde pour atteindre l'objectif des 30x30 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal⁵, nous devons :

1. Veiller à ce que tous les Gardes Nature aient accès aux aptitudes et compétences techniques essentielles alignées sur les [compétences globales des gardes nature](#), afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches de manière efficace, sûre et responsable.
2. Soutenir et aider les associations de Gardes Nature à promouvoir et à faciliter l'accès à des possibilités de formations pertinentes par le biais de programmes d'apprentissage mutuel entre Gardes Nature.
3. Soutenir les institutions nationales et régionales de formation des Gardes Nature afin qu'elles proposent des programmes durables de

³ <https://www.internationalrangers.org/state-of-the-ranger/>

⁴ <https://www.internationalrangers.org/state-of-the-ranger/>

⁵ <https://www.cbd.int/gbf/targets/3>

CONDUITE

Reconnaissant l'importance de la responsabilité dans la profession, il est impératif de :

1. Reconnaître et promouvoir les valeurs des Gardes Nature décrites dans le [code de conduite de l'IRF](#) auprès de toutes les parties prenantes.
2. Veiller à l'adoption et à la mise en œuvre d'un code de conduite complet et normalisé, aligné sur le code de conduite de l'IRF et visant à prévenir les comportements répréhensibles.
3. Renforcer les mécanismes efficaces de responsabilisation et de retour d'information concernant la conduite des Gardes Nature, y compris les mesures de lutte contre la corruption.
4. Promouvoir l'accès à des canaux sûrs et anonymes permettant aux Gardes nature de signaler des comportements illégaux ou contraires à l'éthique.

CONTRIBUTIONS DES GARDES NATURE

Reconnaissant le [rôle vital](#) que jouent [les gardes nature](#) dans la mise en œuvre efficace de l'engagement mondial et des mécanismes de financement de la conservation, il est nécessaire de :

1. Plaider pour l'inclusion d'éléments spécifiques aux Gardes Nature dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).
2. Reconnaître les contributions des Gardes Nature à l'atténuation, à l'adaptation et à la résilience au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et aux engagements mondiaux en matière de climat.
3. Veiller à ce que les Gardes Nature soient activement impliqués et inclus dans les négociations mondiales sur la biodiversité et le climat et dans les processus de prise de décision en matière de conservation par le biais de mécanismes appropriés.
4. Souligner et promouvoir le rôle des Gardes Nature dans les solutions fondées sur la nature, les crédits carbone, les crédits biodiversité, les solutions bancables et d'autres mécanismes de financement de la conservation.
5. Reconnaître la contribution des Gardes Nature à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

EN OUTRE, NOUS DEMANDONS au conseil d'administration de l'IRF d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration des Gardes Nature de Hyères, 2024, en partenariat avec les ONG, les partenaires, les donateurs et les parties prenantes concernées.

